

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION n°06/2020****OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC : EXONERATION TEMPORAIRE DE LA REDEVANCE
POUR LES TERRASSES DES BARS ET RESTAURANTS**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Sandrine BRUNET, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Dans le même esprit que l'abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure, et afin de soutenir les entreprises, commerçants et associations situés sur le territoire de la commune, il est proposé une exonération de la redevance d'occupation du domaine public : terrasses des bars et restaurants, du 15 mars au 30 septembre 2020.

Le Maire rappelle le montant de 2,5€/m²/mois, voté par délibération du 19 novembre 2012.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et restaurants, du 15 mars 2020 au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 23 JUIN 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 JUIN 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

